

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'ARCAMBAL DU 4 AVRIL 2018

Présents : Didier LABRO, Marcelle TEULIERES, Chantal CHEVRIAU, Michèle BLANC, Patrick VIGIER, Michel CABESSUT, Corinne DUPIN, Christine WAY, Geoffrey ZAMBONI, Frédéric FAGUET.

Guy DELLEUR, directeur de l'EHPAD.
Paul GUIONNET, Trésorier Général de Cahors

Absents : Saliha OUSMER, Ingrid PERROT, Frédérique OLIVIER.

Procuration : Agnès BELTZER à Corinne DUPIN

Secrétaire de séance : Corinne DUPIN

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Didier LABRO, Président du CCAS ouvre la séance. Il soumet ensuite le compte rendu de la séance du 30 octobre 2017. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Didier LABRO, Président du CCAS, désigne Frédéric FAGUET Président de séance pour les points d'ordre du jour relatifs à l'approbation des comptes. Il est ensuite décidé à l'unanimité que le point n° 1 passera en point n°3, pour une meilleure compréhension.

1. Approbation du Compte Administratif 2017 – Section fonctionnement

F. FAGUET explique qu'il est nécessaire de séparer cette section en 3 parties : hébergement, soins et dépendance. Il détaille ensuite les comptes en précisant que les charges diverses et externes font partie du groupe I, les charges de personnel font partie du groupe II, et les charges liées à la structure (bâtiment) font partie du groupe III.

G. DELLEUR explique qu'en 2016 une partie des factures n'avait pas été rattachée à l'exercice (facture d'énergie, alimentation) et qu'on les retrouvait sur 2017.

F. FAGUET demande alors si toutes les factures 2017 ont bien été passées sur l'exercice. G. DELLEUR répond par la négative et explique qu'une facture d'énergie n'a pas été rattachée à l'exercice 2017 et qu'on la retrouvera sur 2018.

Pour les recettes, F. FAGUET demande ce qu'est le compte 77. G. DELLEUR précise que ce sont les remboursements CNP.

L'exercice 2017 est excédentaire de 2.349,86€.

Le compte administratif de fonctionnement 2017 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

2 . Approbation du Compte Administratif 2017 – Section Investissement

C. DUPIN précise que le montant indiqué sur la ligne des réserves exercices antérieurs correspond au réserves à fin 2015 et non à fin 2016, puisque ce dernier été de 249.030,43€.

Le résultat total excédentaire passe donc à 239.023,22€

Le compte administratif d'investissement 2017, après rectification, est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du Compte de Gestion 2017

Le compte administratif de l'EHPAD est en concordance avec le compte de gestion du trésorier général de Cahors.

Le compte de gestion 2017 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

4. Affectation des résultats

F. FAGUET explique le tableau des affectations qui sera proposé au Conseil Départemental.

C. DUPIN signale une erreur sur le total des résultats antérieurs à incorporer et sur le total à affecter.

G. DELLEUR précise que le déficit sur la section dépendance doit être reporté sur 2019 et non 2018 puisqu'il existe déjà un report de l'exercice 2016 en 2018.

L'affectation des résultats, après rectification, est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

5. Vote de l'EPRD 2018

G. DELLEUR explique la réforme de présentation des budgets et l'EPRD.

Nous devons pour le 15 avril 2018 déposer les états prévisionnels sans connaître le taux du forfait soins qui dépend de l'ARS.

L'excédent d'exploitation doit être en priorité affecté au déficit et ensuite sur les investissements (éventuellement le rachat de l'EHPAD dont le dossier est toujours en cours)

De plus, le Conseil Départemental n'a pas tenu compte des documents explicatifs sur le budget prévisionnel envoyés par l'EHPAD, mais a simplement exécuté la délibération du 18 septembre 2017.

G. DELLEUR explique que cependant, nous avons quelques pistes de financement :

- baisse de la taxe de voirie suite au compostage (moins de déchets tout venant)
- renégociation du prêt (groupe III)
- Sur le groupe II (personnel), il sera plus difficile de trouver des solutions. Actuellement, un poste est gelé et des modifications de planning sont en cours.

L'EPRD est soumis au vote : 2 contre C. DUPIN et A. BELTZER
1 abstention Chantal CHEVRIAU

6. Vote du compte administratif et de gestion 2017 du CCAS d'ARCAMBAL

F. FAGUET explique le solde d'exécution du CCAS.

Le résultat est excédentaire de 4.732,00 €

Le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 sont en concordance, et sont soumis au vote.

Le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 sont approuvés à l'unanimité.

7. Affectation des résultats 2017 du CCAS

F. FAGUET explique l'affectation du résultat d'exploitation du CCAS.

L'affectation des résultats 2017 du CCAS est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

8. Vote du budget primitif du CCAS d'ARCAMBAL

F. FAGUET explique le budget primitif 2018.

Celui-ci est ensuite soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

9. Questions diverses

Didier LABRO nous explique qu'il y a eu un problème avec un agent de l'EHPAD. Un dossier a donc été envoyé au Conseil de Discipline pour propos irresponsables en public (agression verbale). Le Conseil de Discipline a formulé une mise à pied de quinze jours ferme. Le Président a préféré notifier une mise à pied de quinze jours avec sursis sur une période de cinq ans.

Il semblerait cependant que la sanction ne la fasse pas réfléchir davantage.

C. WAY et M. CABESSUT souhaiteraient mieux comprendre et demandent la cause de ce débordement.

Conseil de vie sociale : Le Président nous informe que les deux membres représentant les familles ont démissionnés suite à des remarques virulentes d'un représentant du personnel (la même personne qui a été sanctionnée) ;

G. DELLEUR nous expose les investissements pour 2018. La démarche concernant le film de présentation de l'EHPAD ne fait pas l'unanimité.

G. DELLEUR nous rappelle qu'au mois de novembre 2018, l'EHPAD fêtera ses 10 ans. Il souhaite savoir si des membres du conseil d'administration veulent participer au groupe de pilotage.

M. CABESSUT demande si la commission d'appel d'offre aux pharmacies a été réunie.

G. DELLEUR répond par l'affirmative et précise que c'est la pharmacie de Terre Rouge qui a été retenue car la plus intéressante. M. CABESSUT s'étonne de ne pas avoir été convié malgré son appartenance à cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.